

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 mars 2018

### La Commission nationale du débat public ouvre le débat

Lundi 5 mars 2018, à Paris, la Commission nationale du débat public (CNDP) auditionnait la Compagnie Montagne d'Or et examinait le « dossier du maître d'ouvrage » que cette dernière a rédigé ces trois derniers mois.

Ce dossier doit donner aux citoyens les éléments d'information nécessaires à la bonne compréhension du projet mis en débat et doit les aider à se prononcer à la fois sur son opportunité et ses caractéristiques. Il explique ainsi en général l'historique du projet, le contexte territorial et social dans lequel il s'insère, des éléments d'appréciation sur son opportunité, les enjeux socio-économiques de sa réalisation, ses objectifs, ses caractéristiques principales, son coût prévisionnel, ses éventuelles variantes et les impacts significatifs qu'il pourrait avoir sur l'environnement et sur l'ensemble du territoire concerné.

Dans le cas présent et après examen du dossier du maître d'ouvrage, la CNDP a décidé que le débat pouvait s'ouvrir à la condition que le maître d'ouvrage complète son dossier par des fiches thématiques précises notamment sur la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet. La Commission a par ailleurs décidé de la commande d'expertises portant, à ce stade, sur les enjeux du cyanure et de l'hydrogéologie. La commission particulière a donc initié les démarches pour identifier les experts pertinents.

### La publication du dossier du maître d'ouvrage

Le [dossier du maître d'ouvrage](#) est publié sur le site du débat public <http://montagnedor.debatpublic.fr>. Cette mise en ligne marque l'ouverture officielle du débat public qui se déroulera jusqu'au 7 juillet, soit une durée de quatre mois.

Le dossier du maître d'ouvrage est donc téléchargeable en ligne, de même que sa synthèse de 8 pages. A partir du 15 mars 2018, des exemplaires imprimés seront disponibles dans les locaux du débat (3, rue Félix Eboué à Cayenne) qui sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures et sur rendez-vous (au 0594 30 37 31). Le dossier sera aussi à disposition du public dans de nombreuses mairies ou collectivités ou pourra être envoyé par courrier sur simple demande au 0594 30 37 31 ou par courriel [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr).

### Les modalités du débat public : des outils et des rendez-vous

[Les outils du débat public](#) sont également disponibles : la plateforme participative avec son forum, son espace questions-réponses, la publication de contributions et avis. La rédaction de cahiers d'acteurs est possible pendant tout le temps du débat. Le cahier d'acteur est un exposé argumenté consistant en des prises de position, des expertises, des contre-propositions portant sur le projet examiné. Ce moyen d'expression particulier est rédigé par des acteurs structurés du débat tels que des associations, des collectifs d'associations ou d'élus ou de citoyens, des organismes consulaires, des syndicats, des collectivités territoriales, des établissements publics etc.

Pendant les quatre prochaines semaines, un travail d'information, de recherche et de formation de tous les acteurs du débat va s'engager jusqu'au 3 avril : date de la réunion générale d'ouverture qui aura lieu à Saint-Laurent-du-Maroni. Le 5 avril, c'est à Cayenne que se tiendra la seconde réunion générale.